

Le lundi 4 juin 2007, le quatre juin deux mille sept, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de Formation de la Mairie de Bazancourt, sous la Présidence de Monsieur Yannick KERHARO.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de :

M. Hervé RENAULT, excusé, suppléé par M. Claude ROMAGNY
M. Claude VIGNON, excusé, suppléé par M. Eloi VERDELET
M. Jean-François DORKEL, excusé, suppléé par M. Jacky FAUCHEUX
M. Laurent MARECHEAU, excusé qui a donné pouvoir à M. Claude BEGOUX
Mme Danièle VEZILIER, excusée qui a donné pouvoir à M. Claude SCRABALAT
M. Patrice MOUSEL, excusé qui a donné pouvoir à M. Stéphane DORUCH
M. Jean-François BICHELER, excusé qui a donné pouvoir à M. Jean-Michel LIESCH
Monsieur Jérôme GILLE et Madame Françoise MADELAIN, absents.

M. James COQUART est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

N° 363
Convention SAFER
Mise en réserve sur Warmeriville n° 2
pour 10ha 68a 60ca
(27 pour)

M. le Président donne lecture à l'assemblée du courrier reçu le 18 avril 2007 de la SAFER par lequel il nous est attribué 4 parcelles de terres pour 10ha 68a 60ca cadastrées comme suit :

Lieu-dit	S.	N°	NC	Surface
La Crayère Barbery	ZI	0016	Terres	2ha 52a 10ca
La Noue d'Arilleux	ZO	0091	Terres	2ha 61a 00ca
Le Champ Coquart	ZE	0005	Terres	2ha 29a 90ca
Le Routy	ZP	0020	Terres	3ha 25a 60ca

Le coût de cette mise en réserve est chiffré à 126 708,83 € auxquels il convient d'ajouter 1 573,94 € de forfait pour l'acte.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de la mise en réserve des 10ha 68a 60ca et

AUTORISE le Président à intervenir auprès de la SAFER afin de régler le prix proposé pour le portage de cette opération.

Les crédits sont inscrits à l'article 238 du Budget 2007.

N° 364
Acquisitions et échanges fonciers à réaliser entre les Associations
Foncières d'Isles sur Suipe et de Warmeriville, la Commune de Warmeriville
et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.
(27 pour)

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite aux différentes démarches entreprises, les délibérations des Associations Foncières d'Isles sur Suipe, de Warmeriville et de la Commune de Warmeriville ont été prises

concernant les acquisitions et échanges fonciers suivants au profit de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe

TERRITOIRE D'ISLES SUR SUIPPE

1°) Echange entre l'Association Foncière d'Isles sur Suippe et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, sans soulte à savoir :

- ❖ Parcelle cédée à l'Association Foncière d'Isles sur Suippe
Parcelle ZL 189 pour 17a 10ca.
- ❖ Parcelle reçue de l'Association Foncière d'Isles sur Suippe
Parcelle ZL 192 pour 12a 33ca.

TERRITOIRE DE WARMERIVILLE

2°) Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle ZB 54 de 5a 14ca appartenant à l'Association Foncière de Warmeriville avec pour contrepartie le renforcement et l'enduisage de ce chemin permettant d'accéder au chemin d'exploitation reconstitué sur Isles sur Suippe.

3°) Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle ZB 109 de 6a 18ca appartenant à la Commune de Warmeriville (emprises de voiries existantes).

4°) Acquisition au prix de 14 048 € de la parcelle ZB 50p partie A et B pour 17a 56ca auprès de l'Association Foncière de Warmeriville.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE des opérations foncières définies aux points 1,2,3 et 4 et

AUTORISE le Président à intervenir pour signer les actes notariés à passer.

La dépense est inscrite au budget annexe Zone d'Activités du Val des Bois

N° 365

***Avenant n° 1 au Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
passé le 15 avril 2004 avec le Cabinet ASCISTE INGENIERIE
concernant la crèche communautaire à Boulton sur Suippe.
(27 pour)***

M. le Président présente à l'assemblée le projet d'avenant n° 1 concernant l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux de la crèche communautaire à Boulton sur Suippe.

Le présent avenant a pour objet de prendre en considération les demandes formulées par le Maître d'ouvrage et d'étendre la mission confiée au cabinet ASCISTE INGENIERIE au suivi des travaux (réunions de synthèse avec le Maître d'œuvre).

Son montant est de 4 300 € HT ce qui porte le marché à 25 750 €.

Ce projet d'avenant n° 1 a été présenté en commission d'appel d'offres le 16 avril 2007 et a reçu un avis favorable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE cet avenant n° 1 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrages concernant la crèche communautaire à Boulton sur Suippe d'un montant de 4 300 € HT portant ainsi le marché initial à 25 750 € HT et

AUTORISE le Président à intervenir pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

N° 366
Modification du tableau des effectifs communautaires
(27 pour)

M. le Président présente à l'assemblée 2 modifications du tableau des effectifs communautaires à savoir :

1. Transformation d'un Contrat Emploi Consolidé arrivé à terme en un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de 2 ans :

Le "Contrat Emploi Consolidé" de Madame Josette SUCHORSKI qui assure le secrétariat auprès de la P.A.I.O. pour 20/35^e et le secrétariat général pour 15/35^e arrive à terme le 7 juillet 2007.

Il est proposé de le renouveler en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour 2 ans du 8 juillet 2007 au 7 juillet 2009 dans les conditions suivantes: rémunération contractuelle assise sur l'indice brut 364 majoré 338 de la Fonction Publique Territoriale, le financement CNASEA étant acquis à hauteur de 85% sur 24/35^e de la rémunération.

2. Création d'un poste de Directeur de CLSH contractuel occasionnel à temps complet :

Afin de faire face aux besoins du service Animations, il est proposé la création à compter du 20 juin 2007 d'un poste de Directeur contractuel occasionnel de CLSH pour une durée de 3 mois renouvelable une fois à temps complet.

La rémunération est assise sur l'indice brut 374 majoré 345 de la Fonction Publique Territoriale.

M. Jean-Baptiste LAVAURE actuellement en Contrat Emploi Jeunes jusqu'au 19 juin 2007 occupera ce poste, l'intéressé préparant activement le concours d'animateur territorial.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE des modifications prévues aux points 1 et 2 de la présente délibération

N° 367
Point sur le développement économique
(27 pour)

1. Syndicat Mixte pour le Pôle de compétitivité

Considérant les difficultés de mobilisation des différents partenaires sur ce dossier, il a été convenu de surseoir à toute réunion en attendant une période plus propice.

2. Etude Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et Epernay/ Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe
Secteur Sohettes/Val des Bois

Une problématique importante s'est faite jour à l'occasion de la première partie de l'étude.

Il s'agit de la ressource en eau tant au niveau quantitatif que qualitatif.

Aucune étude sérieuse et globale n'a été réalisée sur notre secteur en dehors ponctuellement des secteurs industriels pour leurs propres besoins.

Avant de valider définitivement le projet d'aménagement des secteurs "Val des Bois" et "les Sohettes", il est primordial que nous puissions nous appuyer sur des éléments objectifs et fiables avant de nous engager dans une viabilisation lourde de ce secteur.

C'est pour cela qu'il est nécessaire de lancer une procédure MAPA pour le recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage afin d'établir le cahier des charges de l'étude qui sera ensuite confiée à un bureau spécialisé dans l'hydrogéologie.

3. Recrutement d'un cabinet spécialisé dans le conseil et l'assistance pour le montage des dossiers de cofinancements européens

Afin de pouvoir bénéficier au mieux des fonds européens liés au développement économique pour ce même secteur du Pôle de compétitivité incluant le secteur Sohettes/Val des Bois, il est nécessaire de s'entourer de professionnels compétents connaissant les instances européennes et capables de nous aider à rechercher efficacement des subventions susceptibles d'être obtenues.

Dans cet objectif, il est proposé de lancer une procédure MAPA pour le recrutement d'un cabinet spécialisé dans le conseil et l'assistance pour le montage des dossiers de cofinancements européens.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à lancer les deux procédures prévues aux points 2 et 3,

AUTORISE le Président à intervenir pour signer les conventions ou marchés publics à passer.

N° 368

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T) de la Région rémoise arrêté le 21 avril 2007.

M. le Président présente à l'assemblée le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté par le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de la Région Urbaine de Reims (S.I.E.P.R.U.R.) le 21 avril 2007

Après avoir entendu l'exposé du Président portant sur certains points du projet de S.Co.T,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SOUHAITE que les éléments suivants puissent être pris en considération, à savoir :

1. concernant le tracé figurant page 18 article 10.6 du Document d'Orientation Général concernant la future déviation du RD 20 en prolongement du RD20a existant tant vers l'Est que vers l'Ouest, celui-ci ne correspond pas aux divers débats qui se sont tenus sur le sujet à savoir :

a) vers l'Est, le tracé doit être indiqué jusque Bétheniville,

vers l'Ouest, le tracé doit, non pas obliquer vers le Nord pour traverser la Suipe entre Boult sur Suipe et Saint Etienne sur Suipe mais se prolonger vers l'Ouest entre Auménancourt et Bourgogne pour relier l'A26

2. concernant la rédaction de l'Article 4.3 page 8 du Document d'Orientation Général relatif au logement aidé.

Plusieurs élus font remarquer que sa rédaction est ambiguë.

Ils se demandent comment appliquer de telles règles vis-à-vis des lotisseurs privés ?

Quels sont les délais de mise en œuvre de cette norme logement dès lors qu'un lotissement sera prévu ?

M. le Président indique qu'il va prendre l'attache des services de l'Agence d'Urbanisme et du S.I.E.P.R.U.R. pour avoir des réponses à ces questions et que l'avis de la Communauté de Communes sera émis le 9 juillet 2007 lors du prochain conseil communautaire.

N° 369
Compte rendu de la commission périscolaire-enfance-jeunesse
(27 pour)

M. Thierry SARAZIN, Vice-Président en charge des affaires périscolaires, enfance et jeunesse, présente à l'assemblée le compte rendu de la commission qui s'est déroulée le 23 mai 2007.

Celui-ci est distribué à l'assemblée.

1. Avancement des travaux et constructions de la crèche communautaire à Boulton sur Suipe.

Les problèmes liés à la structure du sol ont provoqué du retard. 27 piliers vont être nécessaires pour la construction.

M. KERHARO souhaite que les délais soient respectés afin que la livraison de la crèche ait lieu avant le changement d'équipe communautaire.

Plusieurs réunions de chantier ont déjà eu lieu.

2. Bilan des activités 2006

- Accueils Petite enfance "Graines de Malice" à Warmeriville et "Les P'tits Boulots" à Boulton sur Suipe

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Accueil maxi à Warmeriville : 15 enfants. Taux d'occupation annuel: 57,72%

Accueil maxi à Boulton sur Suipe : 10 enfants. Taux d'occupation annuel : 62,12%

	Graines de Malice		P'tits Boulots	
TOTAUX CHARGES	130 415		104 427	
Participation parentale	41 724	32%	30 784	29%
CAF PSU	34 248	26%	25 934	25%
CAF contrat enfance	14 271	11%	10 149	10%
TOTAUX RECETTES	90 243		66 867	
A charge de la C CVS	40 172	31%	37 560	36%

- Les centres de loisirs pendant les mercredis et les vacances

	Coût par journée d'animation	Part parentale moyenne	CAF PSO	Conseil Général	CNASEA	CAF TLE	A charge de la C CVS
Auménancourt	29.35	9.24	3.79	0.64	0.16	4.58	10.94
Bazancourt	20.93	10.74	3.79	0.42	0.00	4.58	1.40
Boulton/Suipe	43.43	11.21	3.79	0.59	12.00	4.58	11.26
Warmeriville	34.12	12.35	3.79	0.35	3.33	4.58	9.72
C CVS	29.69	11.64	3.79	0.43	2.75	4.58	6.07

- Les accueils périscolaires

	Matin		Soir	
	Périodes	Tarifs	Périodes	Tarifs
Auménancourt	7h30/8h20	1.70 €	16h20/18h00	2€
Bazancourt			16h30/17h30	0€
Boulton/Suipe	7h30/8h20	1.70€	16h30/18h30	1.70€ + 1.70€
Isles/Suipe	7h30/8h20	1.70€	16h30/18h30	1.70€ + 1.70€
Warmeriville	7h30/8h20	1.70€	16h30/18h30	0.75€ + 1.70€

Nombre de repas		Moyenne par jour	Pointe
Auménancourt	5 665	40	49
Boult sur Suipe	5 342	37	47
Bazancourt	8 452	59	73
Isles sur Suipe	1 645	12	20
Warmeriville	7 783	54	77

	Coût heure avec repas	Coût heure après repas	Coût moyen heure périscol.	Coût global	Part. parentale moyenne	Suvb. Conseil Général	Subv. CAF /heure	Reste à charge de la CCVS
Auménancourt	6.78	1.04	3.88	11.70	6.38	0.55	1.73	3.04
Boult/Suipe	6.20	1.36	2.58	10.14	6.70	0.58	1.73	1.13
Bazancourt	4.78	1.17	3.96	9.91	3.90	0.44	1.73	3.84
Isles/Suipe	8.76	1.19	5.22	15.17	6.37	0.75	1.73	6.32
Warmeriville	6.26	1.15	3.24	10.65	6.30	0.56	1.73	2.06

3. Projet périscolaire à Bazancourt et modification sur les autres sites pour la rentrée scolaire 2007/2008

Concernant les différents services d'accueils, nous avons constaté que l'accueil du matin ainsi que l'accueil de 17h30 à 18h30 n'étaient pas proposés aux enfants fréquentant les écoles de Bazancourt. Dans un souci d'uniformisation, une enquête a été adressée aux familles des enfants de Bazancourt, afin de savoir si la mise en place de tels services pourraient les intéresser à partir de la rentrée 2007. Sur les 180 familles interrogées, 72 ont répondu. Il s'avère que la fréquentation prévisionnelle de ces nouveaux accueils serait :

Le matin : d'environ 5 enfants de maternelle et environ 14 enfants d'élémentaire
Le soir : environ 3 enfants de maternelle et 15 enfants d'élémentaire.

Il est également proposé que les familles d'Auménancourt puissent laisser leurs enfants jusqu'à 18h20, alors que jusqu'à présent l'accueil périscolaire de l'école d'Auménancourt s'arrêtait à 18h00.

Sites	Matin		Midi		Soir	
	Périodes	Tarifs	Périodes	Tarifs	Périodes	Tarifs
Auménancourt	7h30/8h20	1.70€	11h20/13h10	4.55€	16h20/17/20 17h20/18h20	1.70€ 1.70€
Bazancourt	7h30/8h20	1.70€	11h30/13h20	3.90€	16h30/17h30 17h30/18h30	0€ 1.70€
Boult/Suipe	7h30/8h20	1.70€	11h30/13h20	4.90€	16h30/17h30 17h30/18h30	1.70€ 1.70€
Isles/Suipe	7h30/8h20	1.70€	11h30/13h20	4.75€	16h30/17h30 17h30/18h30	1.70€ 1.70€
Warmeriville	7h30/8h20	1.70€	11h30/13h20	5.05€	16h30/17h30 17h30/18h30	0.75€ 1.70€

Enfin, il est indiqué que la restauration scolaire concernant les élèves de l'école maternelle de Bazancourt se ferait à compter de la prochaine rentrée scolaire au collège de Bazancourt.

Il est donc proposé de modifier le tableau des tarifications périscolaires afin de prendre en compte ces modifications.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN PREND BONNE NOTE et

DECIDE de la mise en œuvre des tarifications périscolaires modificatives à compter du 4 septembre 2007 conformément au tableau ci-après :

Sites	Matin		Midi		Soir	
	Périodes	Tarifs	Périodes	Tarifs	Périodes	Tarifs
Auménancourt	7h30/8h20	1.70€	11h20/13h10	4.55€	16h20/17/20 17h20/18h20	1.70€ 1.70€
Bazancourt	7h30/8h20	1.70€	11h30/13h20	3.90€	16h30/17h30 17h30/18h30	0€ 1.70€
Boult/Suipe	7h30/8h20	1.70€	11h30/13h20	4.90€	16h30/17h30 17h30/18h30	1.70€ 1.70€
Isles/Suipe	7h30/8h20	1.70€	11h30/13h20	4.75€	16h30/17h30 17h30/18h30	1.70€ 1.70€
Warmeriville	7h30/8h20	1.70€	11h30/13h20	5.05€	16h30/17h30 17h30/18h30	0.75€ 1.70€

N° 370

**Compte rendu de la commission scolaire
(27 pour)**

M. Claude SCRABALAT Vice-Président en charge des affaires scolaires présente à l'assemblée le compte rendu de la commission qui s'est déroulée le 29 mai 2007.

Celui-ci est distribué à l'assemblée.

1. Crédits et fournitures scolaires 2007/2008

Après avoir distribué à chacun des directeurs d'écoles un bilan des dépenses engagées depuis le 1^{er} janvier 2007, il est distribué une fiche retraçant le bilan "fournitures scolaires" pour 2006 et le prévisionnel 2007 (tableau 1)

Ce document est commenté et les montants 2007 validés, étant précisé qu'ils seront actualisés prorata temporis après la rentrée scolaire 2007/2008 en fonction des effectifs constatés le jour de la rentrée.

2. Travaux à réaliser dans les écoles notamment durant l'été

▪ **WARMERIVILLE**

Elémentaire

- peinture et réparation dans la classe de Mme DODIN,
- W.C. : amélioration des urinoirs et cloisonnements (école mixte II),
- 2 ordinateurs pour l'école mixte I avec abonnement Internet (en cours),
- Lessivage de la classe informatique,
- Nettoyage des vitres et châssis de l'école mixte I et II,
- Rideaux pour la salle informatique (un devis sera sollicité),

- Scellement des 4 bancs acquis (par les services techniques de Warmeriville),
- Photocopieur à changer dès que possible

Maternelle

- Nettoyage des vitres et des châssis,
- Lessivage de la classe de Mme MAIREAUX et du préfabriqué,
- Retouche de peinture des WC (par M. COQUET).

▪ **ISLES SUR SUIPPE**

Elémentaire

- Lessivage des classes, des toilettes et de la bibliothèque scolaire,
- Nettoyage des vitres et des châssis,
- Peinture des portes intérieures (par M. COQUET),
- Photocopieur à changer dès que possible.

Maternelle

- Lessivage des classes et des toilettes,
- Nettoyage des vitres et des châssis,
- Eventuellement en fonction du coût : stores extérieurs, réception du toboggan (dalles amortissantes)

▪ **HEUTREGIVILLE**

Maternelle

- Rien à signaler (travaux de peinture des fenêtres en cours).

▪ **BAZANCOURT**

Elementaire

- 10 ordinateurs (fait),
- Travaux de réparation B.C.D, arts plastiques (assurance en cours),
- Travaux de réparation de l'assainissement (assurance en cours).

Maternelle

- Une demande est faite pour repeindre les W.C. de la partie ancienne, ce point est à rattacher à l'étude globale ASCISTE.

▪ **BOULT SUR SUIPPE**

Elémentaire

- Mobiliers pour une classe (en cours),
- 2 ordinateurs (en cours),
- Photocopieur à changer dès que possible,
- Vitrification des 3 salles en plancher,
- Rideaux pour la classe de CP (un devis sera sollicité).

Maternelle

Une demande est formulée pour les travaux suivants :

- Gouttière (cour côté salle de jeux),
- Toiture (côté bureau),
- Trou dans le mur du couloir (sur cour élémentaire),
- Sol de la classe des petits (joints mous),
- Portail à repeindre,
- Rideaux à changer (classe des grands, salle de jeux),
- Cour : retirer les panneaux de buts
Sécuriser le sol sous les jeux

Concernant les 3 premiers points, le nécessaire sera fait prochainement

Pour le portail, M. Frédéric COQUET sera chargé de le repeindre.

Pour les rideaux, des devis vont être sollicités. Pour le reste (sol de la classe des petits, sécuriser le sol sous les jeux et retirer les panneaux de buts), cela sera étudié dans le cadre de l'étude ASCISTE.

▪ **AUMENANCOURT**

- Internet à la maternelle (problème en cours de résolution par une installation WIFI),
- Problème de la limite séparative en façade des écoles/bibliothèque pour la protection contre le vandalisme (à étudier avec la commune d'Auménancourt),
- Le regard situé le long de la cantine (assainissement) serait "dangereux" (à étudier),
- Bâtiment pour matériels sportifs et autres (à étudier).

D'autre part, il est précisé que le cabinet ASCISTE INGENIERIE a été recruté pour réaliser le diagnostic des bâtiments communautaires de Boulton sur Suipe (Ecoles et restauration) et de la partie ancienne de l'école maternelle de Bazancourt.

Une prochaine réunion sera organisée d'ici à la fin de l'année scolaire entre le cabinet ASCISTE, les directeurs des écoles concernées, la directrice du Centre de loisirs de Boulton sur Suipe et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.

3. Rentrée 2007/2008

Il apparaît une croissance des effectifs sur les écoles de Warmeriville (retour de l'école du Val des Bois) et l'élémentaire de Bazancourt.

Par contre, il n'y aura pas d'ouverture de classe car les effectifs demeurent sous les seuils d'ouverture.

Les directeurs des écoles suivantes nous quittent :

- Mesdames Séverine DODIN et Frédérique VILLETARD (mutation),
- Madame Annie-Paule VAUDE (retraite).

La direction des écoles d'Auménancourt a été fusionnée et confiée à M. Alain GREGOIRE

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Lecture est donnée d'un courrier reçu de l'Association des Maires de France concernant un concours de dessin intitulé "Dessine moi ta commune" organisé dans le cadre du centenaire de l'Association des Maires de France pour le 1^{er} trimestre scolaire 2007/2008.

Il est précisé que des séances de formation à l'usage des matériels "incendie" seront organisées le :
Mercredi 6 juin 2007 de 9h à 12h à Isles sur Suipe et peut être si les effectifs sont suffisants à Auménancourt le 27 juin 2007 de 9h à 12h.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

EN PREND BONNE NOTE et

VALIDE les points 1 et 2 (crédits scolaires 2007/2008 et les travaux à réaliser dans les écoles)

N° 371

Point sur les dossiers et travaux en cours

M. le Président fait le point sur les dossiers en cours.

1. Crèche communautaire à Boulton sur Suipe

Ce point a été abordé dans la délibération n° 369

2. Viabilisation de la 3^{ème} tranche de la Zone d'Activités du Val des Bois

Une réunion de chantier est programmée le 5 juin 2007 ; les travaux devraient débuter mi-juin 2007.

Reste à solutionner la convention à passer avec EDF pour la moyenne tension (enterrement du réseau aérien existant)

3. Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est

Une réunion est programmée le 7 juin 2007 avec le Cabinet BECARD pour une présentation des premiers éléments concernant ce dossier.

Un problème subsiste quant à la possibilité de réaliser les sondages des sols notamment sur le site Nord, les propriétaires ne les autorisant qu'après la campagne betteravière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations.

N° 372
Délégations exercées par le Président

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Président au titre de la délibération n° 11 du 19 janvier 2004.

- Une convention a été passée en date du 5 avril 2007 entre M. Jean-Paul BACHY Président de la Région Champagne Ardenne 5 rue de Jéricho à Châlons en Champagne et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, concernant le financement des postes de conseiller formation emploi pour la Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation.
(Arrêté n° 2007/42 du 10 avril 2007)
- Une convention a été passée en date du 4 avril 2007 avec l'Association "T.R.A.C." 5 rue Pierre Flandre à Reims, représentée par sa trésorière Mme Catherine PONSART et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président M. Yannick KERHARO pour l'animation d'un stage cirque par un intervenant pour les enfants du Centre de Loisirs dans les locaux du gymnase de Bazancourt pour la période du lundi 16 avril au vendredi 20 avril 2007 et du lundi 23 avril au vendredi 27 avril 2007 de 9h30 à 12h00 et de 14h15 à 16h30 pour un montant de 2 000 €.
(Arrêté n° 2007/45 du 13 avril 2007)
- Une convention a été passée en date du 4 avril 2007 entre M. Claude VIGNON Maire de la commune d'Heutréguville et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe concernant le remboursement des frais engagés par la commune d'Heutréguville pour le chauffage et l'éclairage de la salle de motricité de l'école maternelle.
(Arrêté n° 2007/49 du 11 mai 2007)
- Une convention a été passée en date du 12 avril 2007 avec la société ASCISTE INGENIERIE 27 rue Joseph Cugnot à Tinquieux et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe pour les diagnostics techniques des bâtiments scolaires pour un montant TTC de 8 372,00 €.
(Arrêté n° 2007/59 du 21 mai 2007)

N° 373
Demande d'autorisation d'exploiter un four à coulée continue
par la Société AFICA à Isles sur Suipe.
Avis du Conseil Communautaire
(27 pour)

M. le Président présente à l'assemblée la dossier de demande d'autorisation d'exploiter un four à coulée continue déposé par la Société AFICA à Isles sur Suipe.

Il convient que le conseil communautaire émette un avis sur ce dossier.

M. RIFFE Maire d'Isles sur Suipe précise qu'il n'a pas d'objection à formuler sur ce dossier qui devrait contribuer à améliorer le niveau sonore émergent.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur ce dossier.

N° 374
Octroi d'une subvention complémentaire
à l'Association Familles Rurales d'Isles sur Suipe
(27 pour)

Vu la délibération n° 2007/351 attribuant une subvention de 1 254 € à l'Association Familles Rurales d'Isles sur Suipe pour les activités à vocation périscolaire et extrascolaire,

Considérant qu'une erreur dans la prise en compte du dossier présenté par l'association a abouti à omettre de prendre en considération une somme de 221 €,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Association FAMILLES RURALES d'Isles sur Suipe une somme de 221 € en complément de l'attribution des 1 254 € versés précédemment.

La somme est inscrite à l'article 6574 du budget 2007.

N° 375
SYCODEC
Adhésion de la Communauté de Communes de Taissy
(27 pour)

Le Président informe le conseil communautaire de la demande de la communauté de communes de Taissy d'adhérer au Sycodec plaine et montagne rémoises à compter du 1^{er} janvier 2008.

Vu la délibération datée du 5 avril 2007 de la Communauté de Communes de Taissy,

Vu la délibération datée du 21 mai 2007 du Sycodec Plaine et Montagne rémoises donnant un avis favorable à cette adhésion,

Vu les statuts du Sycodec plaine et montagne rémoises,

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DONNE un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de communes de Taissy au Sycodec à compter du 1^{er} janvier 2008,

PRECISE que la Communauté de Communes devra se conformer au schéma de collecte mis en place par le Sycodec,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

N° 376
Informations diverses

Le Conseil communautaire est informé des points suivants

Compte rendu de la réunion du SYCODEC du 21 mai 2007

M. RIFFE indique que le Sycodec réfléchit sur la problématiques des déchets générés par les professionnels.

Un recensement des activités est en cours et un financement adapté devrait être mis en place prochainement.

Des travaux de rénovation de la déchèterie de Warmeriville sont prévus cette année pour 68 985,28€ TTC.

Une réflexion est également menée sur les composteurs individuels.
Les enquêtes sont actuellement en cours avant d'engager une démarche globale.

Rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe

Le rapport d'activités 2006 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe ayant été établi conformément à la réglementation, il sera prochainement envoyé aux communes pour présentation aux conseils municipaux et mis en ligne sur Internet via notre site www.ccvvs.fr.

Participations périscolaires des collectivités extérieures à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe

M. le Président indique que, si une participation aux frais de scolarité peut être appelée aux collectivités extérieures à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe qui acceptent de voir leurs élèves affectés dans nos écoles, il n'existe aucune obligation concernant la participation aux coûts liés aux activités périscolaires.

Aussi, il conviendra lors du prochain conseil communautaire de modifier notre délibération n°281 du 19 juin 2006 et de créer une tarification périscolaire spécifique vis-à-vis de cette problématique.

Réorganisation des services scolaires et périscolaires

Considérant la suppression d'une classe à l'école maternelle de Bazancourt et à la création du service périscolaire supplémentaire le matin et le soir sur Bazancourt, un schéma de réorganisation des services sera proposé au prochain conseil communautaire.

Concert Flaneries musicales à Bazancourt

M. BOIRAME indique qu'un concert des "Flâneries Musicales" de Reims aura lieu à Bazancourt le 20 juillet 2007.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40 le lundi 4 juin 2007.